

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 04292

Numéro SIREN : 509 489 779

Nom ou dénomination : A & B NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 30534

ETATS FINANCIERS

2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 255 036		3 255 036	3 255 036
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	9 923 019	852 049	9 070 970	9 422 814
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	13 178 055	852 049	12 326 006	12 677 850
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	1 902 352		1 902 352	1 902 352
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				217 409
Avances et acomptes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 653 097		3 653 097	5 579 906
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	117		117	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	24 127		24 127	5 015
Autres créances	35		35	25
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 814 764		6 814 764	5 285 889
Charges constatées d'avance	14 663		14 663	15 386
ACTIF CIRCULANT	12 409 156		12 409 156	13 005 983
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
Vita du Commissaire aux comptes				
TOTAL ACTIF	25 587 211	852 049	24 735 161	25 683 833

SARL AUDIT
 Commissariat aux Comptes et Expertise comptable
 ZA de la Grandière
 3 rue Galilée
 33185 LE HAILLAN
 Mobile : 06 86 41 71 15
 Siret : 530 021 401 00027

Bilan

	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	17 000 000	17 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 206 946	1 162 590
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 603 243	5 260 477
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-83 047	887 122
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	23 727 142	24 310 189
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 709	5 080
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		293 240
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	928 280	982 698
Dettes fiscales et sociales	76 031	92 626
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 008 019	1 373 644
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	24 735 161	25 683 833

Visa du Commissaire
aux comptes
SARLE LAUDIT
 Commissariat aux comptes et Expertise comptable
 ZA de la merandière
 33185 LE HAILLAN
 Mobile : 06 36 41 71 15
 Siret : 530 021 401 00027

Compte de résultat

	du 01/04/22 au 31/03/23 12 mois	du 01/04/21 au 31/03/22 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	14 563 704	24 212 269
Production vendue (biens)	11 701 263	3 699 931
Production vendue (services)		278
Chiffre d'affaires net	26 264 967	27 912 478
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	460	2 402
Total produits d'exploitation	26 265 427	27 914 881
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	13 915 005	22 437 773
Variation de stock (m/ses)	217 409	-175 448
Achats de m.p & aut.approv.	9 947 383	2 608 541
Variation de stock (m.p.)		741 095
Autres achats & charges externes	1 768 983	1 478 391
Impôts, taxes et vers. assim.	21 942	37 934
Salaires et Traitements	62 741	97 484
Charges sociales	11 870	14 650
Amortissements et provisions		237 002
Autres charges	11	5
Total charges d'exploitation	25 945 343	27 477 426
RESULTAT D'EXPLOITATION	320 084	437 454
Opérations en commun		
Produits financiers	34 800	345 629
Charges financières	351 845	
RESULTAT FINANCIER	-317 044	345 629
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 039	783 083
Produits exceptionnels	3 711	1 709 187
Charges exceptionnelles		1 560 974
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 711	148 214
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	89 797	44 175
BENEFICE OU PERTE	-83 047	887 122

Visa du Commissaire
aux comptes.
SARL L. AUT ET
Commissariat aux comptes et Expertise comptable
ZA de la Morandière
3 rue Gallie
33185 LE HAILLAN
Mobile : 06 86 41 71 15
Siret : 530 021 123 0001

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A & B NEGOCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 24 735 161 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 83 047 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Visa du Commissaire aux comptes
SARL LAUDIT
Commissaire aux comptes et Expertise comptable
ZA de la Vallée d'Indre
3 rue Galilée
31185 LES HAILLAN
Mobile : 06 30 41 71 15
01 56 21 70 00 27

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

*Visa du Commissaire
ceci compte*
SARL LAUDIT
Commissariat aux comptes et Expertise comptable
ZA de la Moandière
3 rue Galilée
33185 LE HAILLAN
Mobile : 06 86 41 71 15
Siret : 530 021 401 00927

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	3 255 036			3 255 036
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 255 036			3 255 036
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	9 923 019			9 923 019
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	9 923 019			9 923 019
ACTIF IMMOBILISE	13 178 055			13 178 055

*Visa du Commissaire
celle compt*
SARL LAUDIT
 Commissariat aux comptes et Expertise comptable
 ZA de la Morandière
 3 rue Gaudée
 33185 LE HAILLAN
 Mobile : 06 86 41 71 15
 Siret : 530 021 401 00027

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Transformation de la SARL AB NEGOCE en SAS le 30/09/2022.

*Visa du Commissaire
aux comptes*
SARL L. AUDIT
Commissaire aux comptes et Expertise comptable
ZA de la Mandragore
3 rue C. L. L.
33185 LE HAILLAN
Mobile : 06 86 41 71 15
Siret : 530 021 404 00027

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
AB CABLES 99000 SALVATIERRA	4 003 000	-852 049	100,00	-308 401
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS DECONS FERS NEUFS 33290 LE PIAN MEDOC	16 000	8 833 409	37,50	1 076 959

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 003 000	3 150 951	2 320 019		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	3 600 000	3 600 000			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Les titres AB CABLES ont été dépréciés à hauteur de la situation nette de la filiale, donnant ainsi lieu à la constitution dans les comptes d'A&B NEGOCE d'une provision pour dépréciation complémentaire de 351 844,55 € sur l'exercice au 31/03/2023.

La dépréciation totale comptabilisée au 31/03/2023 est donc de 852 049,43 €.

Vida de Commissaire
avec compte
SARL LAUDIT
 Commissariat aux comptes et Expertise comptable
 ZA de la Médière
 3 rue Galilée
 33185 LE HAILLAN
 Mobile : 06 86 41 71 15
 Siret : 530 021 401 00027

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 012 058 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 320 019		2 320 019
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 653 097	3 653 097	
Autres	24 278	24 278	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	14 663	14 663	
Total	6 012 058	3 692 039	2 320 019
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 17 000 000,00 euros décomposé en 170 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Visa des Commissaires
des comptes
SARL LAUDIT
 Commissariat aux comptes et expertise comptable
 ZA de la Morandière
 3 rue Galilée
 33185 LE HAILLAN
 Mobile : 06 86 41 71 15
 Siret : 530 021 401 00027

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/09/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	887 122
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	887 122
Affectations aux réserves	387 122
Distributions	500 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	887 122

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/04/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/03/2023
Capital	17 000 000				17 000 000
Réserve légale	1 162 590	44 356	44 356		1 206 946
Réserves générales	5 260 477	342 766	342 766		5 603 243
Résultat de l'exercice	887 122	-887 122	-83 047	887 122	-83 047
Dividendes		500 000			
Total Capitaux Propres	24 310 189		304 075	887 122	23 727 142

Visa du Commissaire
aux comptes
SARL L. AUDIT
Commissariat aux comptes / Expertise comptable
ZA de la Miroirière
3 rue Calixte
33185 LE HAILLAN
Mobile : 06 86 41 71 15
Siret : 530 021 401 00027

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 008 019 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 709	3 709		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	928 280	928 280		
Dettes fiscales et sociales	76 031	76 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	1 008 019	1 008 019		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	34 842
Intérêts courus à payer	3 709
Provision congés payés	6 183
Prov charges s/ primes vacances	376
Provision charges sociales sur cp	2 164
Charges / primes vacances	129
Etat - autres charges à payer	17 899
Total	65 301

Vista de l'entreprise
cees comp
SARL LAUDIT
 Commissariat aux comptes et Expertise comptable
 ZA de la Vallée
 3 rue Galilée
 33185 LE HAILLAN
 Mobile : 06 86 41 71 15
 Siret : 530 021 401 00027

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	14 663		
Total	14 663		

*V. de la Commissaire
aux comptes*

SARL L.AUDIT

Commissariat aux comptes et Expertise comptable

ZA de la Mandièrre

3 rue Galilée

33185 LE HAILLAN

Mobile : 06 86 41 71 15

Siret : 530 021 401 00027

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2023
France	10 885 806
CEE	15 379 161
TOTAL	26 264 967

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 553 euros

Honoraire des autres services : 350 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits		3 711
TOTAL		3 711

*Vda du Commissaire
aux comptes*
SARL LAUDIT
Commissariat aux comptes et Expertise comptable
ZA de la Motte
3 rue Galilée
33185 LE MAILLAN
Mobile : 06 86 41 71 15
Tél : 02 0 021 401 00027

A & B NEGOCE
Société par actions simplifiée au capital de 17.000.000 euros
Lieudit L'Ile – 33590 VENSAC
509 489 779 R.C.S BORDEAUX

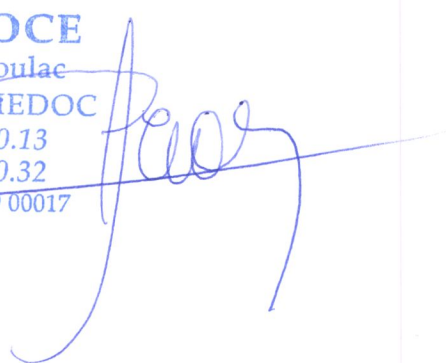
*

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Décision de l'associée unique en date du 30 septembre 2023

Imputation de la perte nette comptable de l'exercice écoulé s'élevant à 83.047,06 euros sur le compte
autres réserves

A&B NEGOCE
1701 Route de Soulae
33290 LE PIAN MEDOC
Tél. : 05.56.70.20.13
Fax : 05.56.70.20.32
N° Siret : 509 489 779 00017





L.Audit
Commissaire aux comptes

SARL L. AUDIT

Nathalie LHUBERT

**Commissaire aux comptes inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux comptes, rattaché
à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de la GRANDE AQUITAINE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

SARL A & B NEGOCE

Lieu dit l'Ile

33 590 VENSAC

Exercice clos le 31 mars 2023

SARL L. AUDIT
3 rue Matignon
33 000 BORDEAUX
Tél.: 06 86 41 71 15

SARL au capital de 129 000 €
808 228 423 RCS BORDEAUX
Siret : 808 228 423 00030
N° TVA : FR4680822842300030

SARL L. AUDIT
Nathalie LHUBERT
3 rue Matignon
33 000 BORDEAUX

Commissaire aux comptes inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux comptes,
rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de la GRANDE
AQUITAINE

A l'associée unique de la société A & B NEGOCE,

1 - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A & B NEGOCE** relatifs à l'exercice clos le **31 mars 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 - Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Observations

Néant

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société pour comptabiliser le chiffre d'affaires et déterminer la valeur d'inventaire des éléments significatifs figurant à l'actif du bilan de la société, à savoir les titres de participations et les créances envers les clients, nous nous sommes assurés de leur conformité aux dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

lu

5 - Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérante et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion de la Présidente.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

6 - Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.



7 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

SARL L. AUDIT
Commissaire aux comptes

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserves ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A BORDEAUX, LE 18 SEPTEMBRE 2023

EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL L. AUDIT

SABLAUDIT
Conseiller aux entreprises et comptable
ZAZ de la Blanchetière
3 Rue de la Gare
33031 BORDEAUX
Mobile 06 46 41 71 15
06 46 41 71 15

Représentée par Nathalie LHUBERT

A&B NEGOCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2023

Face
verse

W